



Indemnités entre 2 cdd différents?

Par **misery15**, le **19/12/2010** à **09:39**

Bonjour à toutes et à tous.

Voilà, après un CDD (renouvelé une fois pour un total de 18 mois) mon employeur me propose un 2ème CDD de 6 mois pour un motif cette fois différent (remplacement d'une personne en détachement).

Logiquement je croyais qu'il aurait dû me payer mes indemnités de fin de contrat pour le premier (le contrat est bel et bien fini), hors il ne m'a toujours pas payé.

Qu'en est-il réellement?

Merci de vos réponses .

Par **P.M.**, le **19/12/2010** à **17:17**

Bonjour,
Effectivement, l'employeur aurait dû vous payer l'indemnité de précarité après la première période renouvelée si elle est prévue au contrat même si vous concluez un nouveau CDD pour un autre motif...